



14ème législature

Question N° : 33215	De Mme Julie Sommaruga (Socialiste, républicain et citoyen - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >droits de l'Homme et libertés publiques	Tête d'analyse >défense	Analyse > islamophobie. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 23/07/2013 Réponse publiée au JO le : 04/02/2014 page : 1090		

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence de violences islamophobes dans notre pays. Ainsi ces derniers mois ont été les témoins d'agressions au motif ouvertement raciste. Face à ces diverses agressions, signe de fermeture et de refus de l'autre, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour assurer la sécurité pour tous les Français et lutter contre ce fléau.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur l'a encore rappelé le 17 juillet dernier à la mosquée de PARIS à l'occasion de l'iftar (repas de rupture du jeûne), « s'attaquer à un musulman, c'est s'attaquer à la République ». Ces propos font écho à la position du Président de la République sur ce sujet qui, le 24 juin dernier, à l'occasion de sa rencontre avec les représentants d'associations de banlieues, avait tenu à les assurer « de la détermination du Gouvernement à lutter contre tous les actes racistes, notamment anti-musulmans, qui constituent des atteintes insupportables à l'unité républicaine ». Au quotidien, ces actes de haine inacceptables contre les personnes de confession musulmane sont très attentivement suivis par le ministère de l'intérieur, en liaison étroite avec le Conseil Français du Culte Musulman. Au cours du premier semestre de l'année 2013, quelque 24 « actions » (actes contre les personnes - quelle que soit l'interruption temporaire de travail constatée - ou les biens présentant un degré de gravité certain et les dégradations « irrémédiables ») et 84 « menaces » (propos ou gestes menaçants, graffitis, tracts, démonstrations injurieuses, exactions légères et autres actes d'intimidation) ont été dénombrées, amenant à constater une hausse de 35 % par rapport aux faits enregistrés lors du premier semestre de l'année 2012, à raison d'une augmentation de 41,2 % pour les « actions » et de 33,3 % pour les « menaces ». Les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais concentrent la moitié des faits recensés. Quelle que soit leur nature, ces faits concernent en grande majorité les lieux de culte, essentiellement en Île-de-France. La lutte contre ce phénomène s'inscrit pleinement dans la politique nationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le Gouvernement a arrêté en ce sens en février 2013 un vaste programme d'action visant à attaquer ces problèmes à la racine via la mise en oeuvre d'actions et de projets de long terme fondés prioritairement sur la lutte contre le stéréotypes et les préjugés à destination des scolaires, des étudiants, des agents de l'Etat, des Internautes, etc. Si le contexte économique et social et difficile que traverse notre pays constitue un terreau fertile à la commission d'actes de haine et d'intolérance, il n'en demeure pas moins également que la politique de sécurité mise en oeuvre par le ministre de l'intérieur vise à enrayer les délits qui y sont liés. Le ministre l'a souligné à plusieurs reprises, l'autorité républicaine et l'ordre public doivent partout prévaloir. Sa détermination est entière et les forces de l'ordre sont totalement mobilisées. Dès cette année, et pour les quatre prochaines années, près de 500 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes seront créés, soit une augmentation nette sur le terrain des effectifs déployés, chaque



départ à la retraite étant désormais remplacé poste pour poste. Ces renforts permettront ainsi de renforcer la présence visible et rassurante des forces de l'ordre sur le terrain, pour redonner à tous les Français le sentiment d'une sécurité assurée, quelles que soient leur condition sociale, leur religion, etc.